



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Extension de la prime de 100 euros à tous les professionnels de santé

Question écrite n° 44447

Texte de la question

M. Stéphane Viry interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la mise en place de la prime de 100 euros par mois pour les infirmiers des services de réanimation et de soins critiques, annoncée le 28 décembre 2021, à l'occasion du discours du Premier ministre au centre hospitalier intercommunal de Créteil. Cette nouvelle valorisation salariale, qui concerne 24 000 personnes, était attendue depuis le début de la crise sanitaire. Elle devient une réalité. Cependant, M. le député a été interpellé dans sa circonscription législative par d'autres professionnels de ces services et par des syndicats hospitaliers, qui déplorent un manque d'égalité insoutenable. Les infirmiers ne sont, en effet, pas les seuls professionnels à travailler dans les services de réanimation et de soins critiques. Il y a aussi les aides-soignants, les agents des services hospitaliers qualifiés. Eux aussi travaillent au contact des malades du covid-19. Dès lors, ils méritent, au même titre que les infirmiers, une prime de 100 euros, liée à la crise sanitaire. Il lui demande donc si le Gouvernement entend étendre cette prime à l'ensemble des professionnels qui sont en activité dans les services de réanimation et de soins critiques.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Viry](#)

Circonscription : Vosges (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44447

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 février 2022](#), page 1134

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)